

Procédures d'inscription

Comment et quand inscrire un participant

PÉRIODE D'INSCRIPTION

Les inscriptions sont acceptées à compter du 17 avril 2018.

Vous devez nous faire parvenir le formulaire d'inscription complété avec le paiement afin de réserver votre place pour l'été.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

EN PERSONNE : En prenant rendez-vous au bureau pour compléter votre inscription. Vous devez obligatoirement contacter le secrétariat au 450-676-5058 afin d'obtenir un rendez-vous.

Si vos documents sont complets, vous pouvez simplement déposer le tout dans une enveloppe à l'accueil. Un Formulaire incomplet sera refusé.

PAR LA POSTE : En complétant tous les formulaires. Postez le tout accompagné du paiement à : AIDI, 6180 Agathe, Brossard, J4Z 1E1

PAR COURRIEL : En complétant le formulaire reçu par courriel et en nous le retournant à secretariat@actionintegration.org. Le traitement de l'inscription débutera dès la réception du paiement.

PAR INTERNET : En complétant le formulaire en ligne sur notre site internet au www.actionintegration.org, sous la rubrique Formulaire d'inscription.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Pour les loisirs, un paiement en entier doit être fait lors de l'inscription. Nous acceptons l'argent comptant, les chèques et les paiements par carte de crédit.

Des frais administratifs de vingt-cinq dollars (25\$) seront exigés pour des chèques retournés sans fonds ou des arrêts de paiement.

Pour toute inscription au répit de la Maison Bon'Entente, s.v.p. inclure votre paiement par chèque daté de la première journée du répit du participant.

IMPORTANT : Nous ne pourrions accepter votre inscription si un solde impayé figure à votre compte ou si vous avez un document manquant/échu au dossier. Il est de votre responsabilité d'assurer que les photocopies de la carte de membre, la carte d'assurance maladie et la carte des loisirs de la ville de Brossard sont à jour. Dans le cas contraire, nous ne pourrions traiter votre inscription.

REMBOURSEMENT

Les frais d'inscription ne sont pas remboursables sauf :

- Si pour des raisons de santé (blessure ou maladie) le participant ne peut poursuivre le camp. Un certificat médical sera exigé (une somme proportionnelle au nombre de semaines ayant été utilisées par le participant sera retenue).
- Si l'inscription à une activité est annulée par AIDI

ANNULATION

Nous nous réservons le droit d'annuler une activité

Maison Bon'Entente

Pour tous ceux qui souhaitent obtenir des services de répit pour la première fois, vous devez au préalable contacter le bureau afin d'obtenir un rendez-vous

Pour l'été 2018:

Deux types de répit sont offerts :

- Répit de fin de semaine (du vendredi au dimanche soir)
- Répit de sept jours à la Maison Bon'Entente, du 29 juillet au 5 août 2018.

Si vous avez besoin de répit en dehors des séjours proposés, n'hésitez pas à nous contacter et nous ferons notre possible pour vous satisfaire. Pour vous inscrire, ou pour plus d'information, contactez le responsable des ressources résidentielles, Beñat Urrutia au 450-676-5058 poste #104.

Action intégration se réserve le droit d'annuler des journées de répit s'il y avait un nombre insuffisant d'inscription.

Il vous est donc demandé de compléter le formulaire d'inscription ci-joint avant le 1^{er} juin 2018 afin que nous puissions confirmer la tenue des répits.

Action Intégration en Déficience Intellectuelle
Maison Bon'Entente
Grille de Tarification

NOMBRE D'HEURES	TARIFICATION POUR UNE FAMILLE NATURELLE	TARIFICATION POUR UNE RESSOURCE DE TYPE FAMILIAL
24 heures	70.00\$	100.00\$
48 heures	140.00\$	2000.00\$
72 heures	210.00\$	300.00\$
Semaine spéciale du 29 juillet au 3 août (Tarification incluant le prix de toutes les activités spéciales et des transports)	500.00\$	700.00\$
Heure supplémentaire	5.00\$	10.00\$
Évaluation (5 heures)	25.00\$	50.00\$
Gardiennage Samedi ou dimanche De 9h à 16h	40.00\$	_____

Pénalité de retard	7.00\$/ 15 minutes
---------------------------	---------------------------